

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2021**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16/11/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 29/11/2021

**Délibération n° D-2021-376**

**Marchés de travaux - Villa Pérochon - Création d'une  
artothèque - Lots 2, 3, 9 et 11 - Avenants n°1**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

**Secrétaire de séance :** Karl BRETEAU

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur David MICHAUT, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Cathy GIRARDIN, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Direction Patrimoine et Moyens**

**Marchés de travaux - Villa Pérochon - Création d'une artothèque - Lots 2, 3, 9 et 11 - Avenants n°1**

Monsieur Elmano MARTINS, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération du 16 septembre 2019, le Conseil municipal a décidé la création d'une artothèque au sein de la Villa Pérochon, approuvé le programme et l'enveloppe financière affectée aux travaux et autorisé le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué par décision du 20 janvier 2020.

Le Conseil municipal a approuvé, lors de sa séance du 3 mai 2021, les lots 1, 4, 6, 8, 10 et 11 puis en date du 28 juin 2021, les lots 2, 3, 5, 7 et 9.

A ce jour, des adaptations sont nécessaires sur les lots suivants :

- Lot 2 « Gros-œuvre - Maçonnerie de pierre » - Avenant n° 1

Complément maçonnerie sur le 3<sup>ème</sup> mur de la cage d'ascenseur – Réduction de la durée des mesures de prévention pour la base vie COVID ;

Montant de la moins-value : - 2 236,34 € HT, soit – 2 683,61€ TTC.

- Lot 3 « Couvertures ardoise et zinc » - Avenant n° 1

Substitution du châssis de toit de désenfumage par un modèle aussi performant d'une marque concurrente ;

Montant de la moins-value : - 5 459,97 € HT, soit – 6 551,96 € TTC.

- Lot 9 « Appareil élévateur » - Avenant n° 1

Des fonctionnalités mal définies au DCE conduisent à l'ajout de prestations complémentaires ;

Montant de la plus-value : 8 365,00 € HT, soit 10 038,00 € TTC.

- Lot 11 « Electricité – Courants forts » - Avenant n°1

Remplacement des LED simples par des LED modulables ;

Montant de la plus-value : 249,70 € HT, soit 299,64 € TTC.

Lot n°	Titulaire	Montant marchés initiaux (en € HT) (toutes tranches incluses)	Avenant n°	Montant de l'avenant (en € HT)	% total des avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés (en € HT) (toutes tranches incluses)	Nouveau montant des marchés (en € TTC) (toutes tranches incluses)
2	SOMEBAT	105 217,04	1	-2 236,34	-2,13	102 980,70	123 576,84
3	LES COUVERTURES LOPEZ	30 000,00	1	-5 459,97	-18,20	24 540,03	29 448,04
9	SACHOT	38 530,00	1	8 365,00	21,71	46 895,00	56 274,00
11	INEO ATLANTIQUE	85 751,83	1	249,70	0,29	86 001,53	103 201,84

L'avenant sur le lot 9 est pris en référence à l'article R.2194-2 du Code de la Commande Publique. Celui-ci prévoit, en cas d'impossibilité pour des raisons techniques de changement de titulaire (en l'occurrence, pour des raisons de responsabilité quant à l'ajout de matériel à celui déjà mis en place par une autre entreprise), qu'un marché puisse être modifié lorsque des travaux sont devenus nécessaires et ne figurent pas dans le marché initial.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de travaux comme énoncé ci-dessus ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à les signer ainsi que toutes pièces afférentes, le cas échéant.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Elmano MARTINS